



Accélérer le rythme

Six clés pour une richesse durable

LA FORCE DU RÉSEAU

« Collectivement,
nous disposons encore
d'un immense potentiel
inexploité. Nous n'avons
plus d'excuse. »

Créer de la richesse : l'affaire de tous



*Un Québec qui se doit de persévérer.
Un verre à moitié plein.
Tel est, en peu de mots, l'état de l'économie québécoise.*



LA FIN DES EXCUSES

Par rapport à la performance des dernières décennies, nos progrès sont manifestes : rebond du PIB, taux de chômage à un creux historique. Notre taux d'emploi dépasse maintenant celui du Canada et la moyenne de l'OCDE. En matière de diplomation au secondaire, nous avons comblé notre écart avec le reste du Canada, grâce à un rattrapage chez les 20-25 ans. Nous avons maintenant un marché des capitaux dynamique qui répond en majeure partie aux besoins de financement des entreprises, après avoir corrigé des lacunes en cette matière. Récemment, le gouvernement du Québec a éliminé son déficit, tandis que ceux de l'Ontario et du Canada n'y sont pas encore parvenus.

Collectivement, pourtant, nous disposons encore d'un immense potentiel inexploité. Notre productivité est à la traîne par rapport à celles du Canada et des États-Unis, nos principaux partenaires et concurrents. Notre PIB par habitant (2015) nous classe au 21^e rang parmi les états membres de l'OCDE. Ici, au Canada, notre PIB par habitant (2016) atteint à peine 85 % de la moyenne nationale, ce qui donne une mesure réaliste de notre potentiel d'amélioration à moyen terme : nous serions 18 % plus riches si nous n'atteignons « que » la moyenne canadienne. Nous sommes une société développée, dont le développement... n'est pas à la hauteur de son immense potentiel.

Peut-être avons-nous déjà eu des excuses. Nous n'en avons plus.

EMBRASSER LE CHANGEMENT

Plus grave encore, des changements accélérés s'opèrent dans le monde, menaçant de nous appauvrir si nous ne les embrassons pas avec énergie et réalisme : le vieillissement de la population, l'émergence de technologies qui bouleversent la consommation, la production et les modèles économiques, les changements climatiques et la nécessité de les gérer, un sursaut de protectionnisme et de concurrence fiscale aux États-Unis.

Accélérer le rythme : six clés pour une richesse durable résume la stratégie proposée par la FCCQ à la collectivité québécoise sur un horizon de cinq ans. Son objectif : la croissance économique durable du Québec. Ce document porte sur les ingrédients de la création de richesse :

- **l'offre de main-d'œuvre,**
- **l'offre de capital,**
- **la technologie,**
- **les infrastructures,**
- **l'énergie et**
- **le climat réglementaire et entrepreneurial.**

Notre enrichissement collectif durable est aussi une responsabilité collective. Il est l'affaire de toutes et de tous : entreprises, travailleurs et pouvoirs publics. Cela étant, les gouvernements, les syndicats et les regroupements d'entreprises doivent assumer le leadership qui leur revient.

Ce document résume la contribution de la FCCQ à l'accélération de l'économie québécoise.

CLAUDE GAGNON, MBA
Président du conseil, FCCQ

STÉPHANE FORGET, MBA
Président-directeur général, FCCQ

Clé n° 1

Des compétences créatrices de richesse

Pour créer de la richesse, les entreprises ont besoin d'employés en nombre suffisant, dont les savoirs, savoir-faire et savoir-être correspondent aux besoins de l'économie du XXI^e siècle.

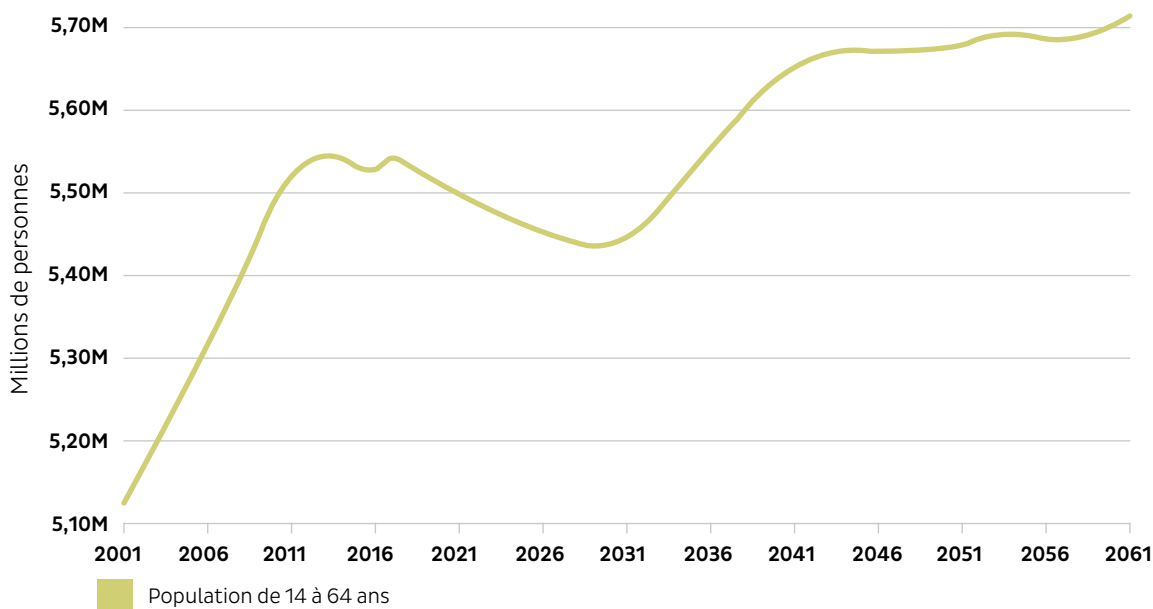
Voici posés les deux défis du Québec en matière de main-d'œuvre : la démographie et les compétences.

LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER DÉCROÎT

Après des décennies d'obsession pour la création d'emplois pour les baby-boomers, le défi du Québec est maintenant de combler les besoins de main-d'œuvre des entreprises.

Pour la prochaine quinzaine d'années, notre bassin traditionnel de main-d'œuvre (les Québécois âgés de 15 à 64 ans) déclinera constamment. En 2031, il aura fondu de 100 000 personnes par rapport à 2018. Certaines régions, certains métiers sont déjà confrontés à des pénuries de travailleurs.

Figure 1 : Évolution de la population de 15 à 64 ans, Québec, 2001 – 2061



Source : CIRANO, *Le Québec économique*, <https://qe.cirano.qc.ca/print/3871>, consulté le 13 mars 2018.

DE NOUVEAUX SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

Les méthodes de production de biens et services exigent aujourd'hui une main-d'œuvre mieux qualifiée que jamais. Cette tendance s'accroîtra au cours de la révolution industrielle en cours. Comme dans les révolutions industrielles passées, celle-ci va supprimer des emplois, mais aussi en créer de nouveaux, qui exigeront des compétences nouvelles.

Le Québec doit donc s'assurer qu'un nombre suffisant de travailleurs sera disponible pour permettre la croissance de notre économie et faire en sorte que ces travailleurs auront les compétences requises dans l'économie du XXI^e siècle ou seront en mesure de les acquérir rapidement.

Même les travailleurs moins qualifiés devront apprendre à utiliser les technologies numériques et à côtoyer la robotisation dans le cadre de leurs fonctions.

LES STRATÉGIES

Développer et entretenir des compétences

En matière de compétences, il faut intervenir tant chez les jeunes que chez les adultes.

Les entreprises ont besoin de jeunes diplômés qui sauront apprendre durant toute leur vie active. Cela requiert une solide formation fondamentale, notamment la maîtrise des trois piliers de l'apprentissage : la littératie, la numératie et la littératie numérique – y compris des compétences de base en codage informatique.

Le temps presse : la FCCQ appelle le gouvernement à adapter les programmes de formation de l'école québécoise au plus tard en 2022. Plutôt que de débattre sans fin de la réforme « idéale », la FCCQ recommande de donner aux établissements d'enseignement la liberté d'expérimenter et la responsabilité d'évaluer et de faire connaître les résultats. En outre, les multiples programmes de formation professionnelle et technique doivent devenir des filières en continu et décloisonnées, auxquelles on peut accéder facilement.

Au niveau universitaire, des incitatifs financiers devraient motiver davantage les étudiants à s'inscrire dans les disciplines affichant les pénuries les plus sérieuses.

La « Loi du 1 % » destinée à favoriser la formation de la main-d'œuvre n'a pas rempli ses promesses. L'objectif doit être maintenu, mais poursuivi autrement. La FCCQ recommande l'instauration d'un Régime volontaire d'épargne pour la formation continue, sur des bases semblables à celles du Régime enregistré d'épargne-études.

Stimuler l'offre de travail

À défaut d'accroissement démographique de la main-d'œuvre, les Québécois disposent de quatre leviers pour stimuler l'offre de travail.

1. Encourager la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre. A fortiori, supprimer les mesures qui la découragent activement, par exemple le cloisonnement régional des marchés de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction ou la non-transférabilité de l'ancienneté et des régimes de retraite dans les réseaux de l'éducation et de la santé.
2. Accroître l'immigration cible de 10 000 personnes par année et faciliter la reconnaissance des compétences des immigrants. Il faut aussi permettre le recrutement direct par les employeurs d'immigrants qualifiés en donnant accès aux profils des immigrants ayant rempli une déclaration d'intérêt.
3. Encourager davantage le report de l'âge de la retraite, alors qu'un Québécois ou une Québécoise de 65 ans peut espérer vivre encore 21 ans.
4. Alléger la fiscalité du revenu de travail.



Clé n° 2

Investir plus, investir mieux

L'investissement sous-tend l'accroissement de la capacité productive et de la productivité d'une économie. Création de richesse et investissement vont donc de pair.

Le Québec est une terre d'accueil généralement propice aux investissements. Deux enjeux doivent néanmoins nous préoccuper : notre compétitivité fiscale et l'offre de capitaux aux entreprises en phase de croissance.

LA CONCURRENCE POUR LES CAPITAUX

Le capital financier recherche les projets qui lui promettent le meilleur rapport risque/rendement, où que ce soit dans le monde. Après taxes et impôts.

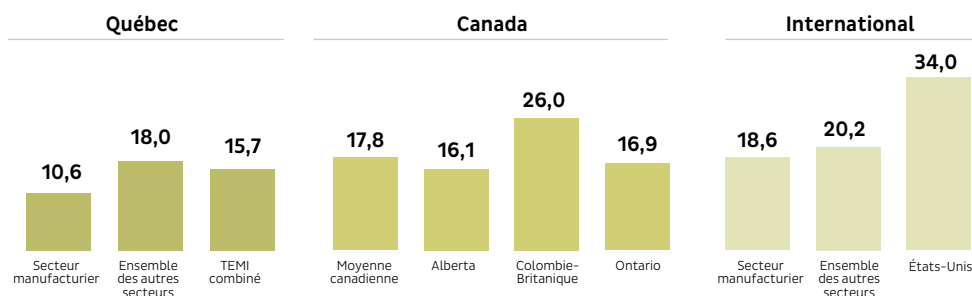
Le Québec offre beaucoup d'avantages aux investisseurs. Selon une étude de KPMG¹, Montréal se classe au premier rang des métropoles américaines en matière de coûts d'exploitation (salaires, loyers, énergie, etc.). Mesurée par le taux effectif marginal d'imposition de l'investissement, la fiscalité québécoise est relativement concurrentielle : elle se situe autour de la moyenne des pays de l'OCDE. En cette matière, notre défi se situe au sud de la frontière. La réforme fiscale américaine est en voie de modifier notre rapport

concurrentiel avec les États-Unis, de plusieurs façons : réductions de taux statutaires, subventions fiscales sectorielles, etc.

Le gouvernement du Québec devrait notamment :

1. toujours garder une marge de manœuvre fiscale d'ajustement aux éventuelles stratégies des juridictions concurrentes ;
2. adopter une approche finement ciblée en matière de crédits fiscaux, de subventions et autres formes d'assistance aux entreprises, approche faisant une large place à l'évaluation systématique et rigoureuse quant à l'efficacité de ces mesures.

Figure 2 : Taux (en %) effectifs marginaux d'imposition sur les investissements (TEMI)² - 2016



CAPITAL DE CROISSANCE

Dans l'ensemble, l'offre de capital pour les entreprises est adéquate au Québec. Il subsiste une faiblesse dans le marché des capitaux pour les entreprises au stade de la croissance : après le démarrage, mais avant l'arrivée des investisseurs en capital de risque. Le gouvernement pourrait stimuler ce segment par une mesure fiscale ciblée.

« Deux enjeux doivent nous préoccuper : notre compétitivité fiscale et l'offre de capitaux aux entreprises en phase de croissance. »

Sources : ¹KPMG, *Choix concurrentiels, Guide de KPMG sur les coûts liés au choix d'un pays où exercer ses activités*, édition 2016. ²Ministère des Finances du Québec

Clé n° 3

La technologie, moteur de productivité

Il n'y a pas de miracle : à terme, aucune société ne s'enrichit plus vite que n'augmente sa productivité.

À ce chapitre, la performance du Québec est inquiétante.

Selon une étude de Deloitte³, de 2002 à 2012, la productivité par heure travaillée s'est accrue de 11 % dans le secteur manufacturier québécois, soit 1 % par an. Pendant ce temps, la productivité augmentait de 33 % en Allemagne, de 53 % aux États-Unis et de 91 % en Corée du Sud. Avec de tels écarts, l'industrie manufacturière québécoise ne peut demeurer concurrentielle.

La technologie est un des socles importants de la croissance de la productivité.

L'INNOVATION, MAIS PLUS QUE L'INNOVATION

Pour l'entreprise, deux sources de technologies existent : celles qu'elle développe elle-même, ou celles qu'elle acquiert, intégrées dans des machines, des systèmes informatiques ou obtenues sous licence, par exemple.

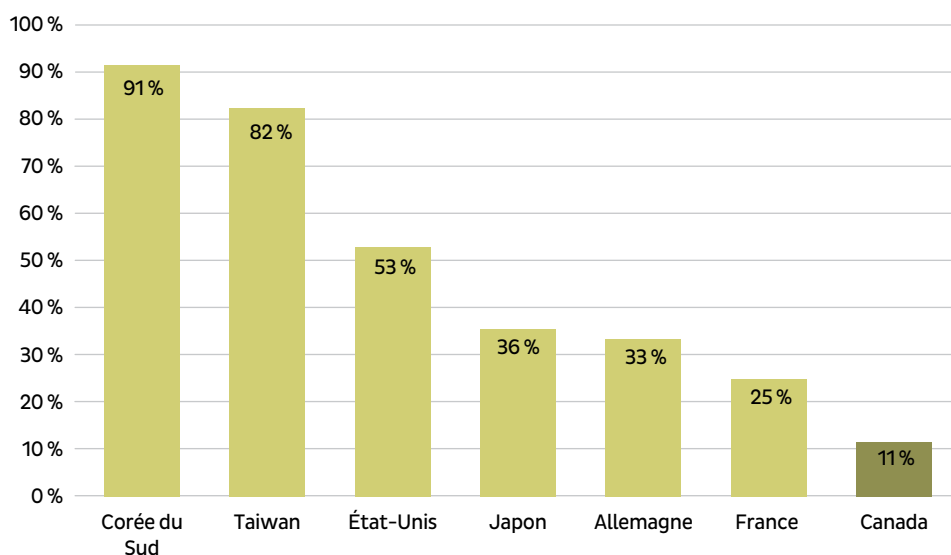
Malgré une baisse de l'emploi dans la R&D depuis 2002, le Québec fait toujours figure honorable à l'échelle internationale pour son intensité de R&D intra-muros, à 2,4 % du PIB. Le Québec est d'ailleurs un des gouvernements les plus généreux en aide directe à cet égard. Les grandes entreprises accaparent la part du lion de cette aide, tout comme elles réalisent l'essentiel des investissements en R&D.

Pour les PME, mais aussi pour les grandes entreprises, l'intégration de technologies existantes peut être aussi profitable que la R&D intra-muros. Selon une étude de la BDC, 60 % des entreprises de fabrication canadiennes ayant adopté les technologies numériques ont accru leur productivité. En moyenne, ces entreprises s'attendent à plus de croissance que les autres.

Le gouvernement devrait déplacer vers l'acquisition de technologies existantes une partie de l'aide accordée actuellement à la R&D.

« La technologie est un des socles importants de la croissance de la productivité. [...] 60 % des entreprises de fabrication canadiennes ayant adopté les technologies numériques ont accru leur productivité. »

Figure 3 : Gains de productivité par heure travaillée, 2002 - 2012 ⁴



³ Deloitte, *Le Point sur le Québec Manufacturier – Objectif compétitivité, Édition 2015*

⁴ Banque de développement du Canada, *Industrie 4.0 : la nouvelle révolution industrielle, les fabricants canadiens sont-ils prêts?*, mai 2017. Source figure 3: U.S. Congressional Research Service (2012)

Clé n° 4

Des infrastructures nécessaires à notre développement

L'entreprise la plus productive verra son avantage s'effriter si elle est desservie par une infrastructure déficiente - en particulier les réseaux disponibles pour lui acheminer ses matières premières et son énergie, livrer ses produits et échanger de l'information avec le reste du monde (infrastructure numérique).

C'est pourquoi le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organisations internationales en conviennent : accroître les investissements en infrastructures a un effet d'entraînement durable sur la croissance économique⁵.

INFRASTRUCTURES PHYSIQUES : ASSURER LA PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS EN DIVERSIFIANT LE FINANCEMENT

Après avoir toléré un déficit d'entretien de nos infrastructures publiques pendant deux décennies, le gouvernement du Québec a lancé en 2007 le Plan québécois des infrastructures (PQI). En 2016, le gouvernement fédéral a emboîté le pas et lancé un important programme d'investissement en infrastructures.

Pour la période 2017 – 2027, le PQI, les investissements fédéraux, municipaux et autres totaliseront 111 milliards \$.

Il faut pérenniser ce niveau d'effort dans une nouvelle conjoncture.

Le financement des investissements par endettement public constituait une stratégie opportune alors que l'économie fonctionnait en deçà de sa capacité et que les taux d'intérêt étaient à la baisse. Alors que notre économie approche de sa pleine capacité et que s'annoncent des hausses de taux d'intérêt, il faut diversifier les sources de financement des investissements en infrastructures, notamment en faisant une plus large part au secteur privé.

Il est vrai que certains projets réalisés en PPP ont pu ternir la réputation de cette formule. Plutôt que la rejeter en bloc, il faut tirer les leçons de ces expériences pour en améliorer le processus et l'encadrement.

L'INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE : MIEUX DESSERVIR LES RÉGIONS, STIMULER LA DEMANDE

Le Québec est relativement bien desservi en Internet haute vitesse (IHV) : 86 % des ménages ont accès à des connexions à 25 Mb/s ou plus, ce qui nous classe 5^e parmi les provinces canadiennes. Le CRTC a établi un fonds de 750 millions \$, avec comme objectif que d'ici 2021, 90 % des PME et ménages canadiens aient accès à des vitesses de téléchargement de 50 Mb/s ou plus. Au-delà de cette cible, le Québec devra suppléer au fonds du CRTC et se fixer comme objectif d'atteindre le taux ontarien de 85 Mb/s, historiquement supérieur à celui du Québec. PME et ménages québécois affichent également un retard en matière d'utilisation, principalement par manque de formation ou parce qu'ils n'en perçoivent pas l'utilité. Il faut donc stimuler la demande, notamment en favorisant la prestation de services en ligne.

« Le FMI et d'autres organisations internationales en conviennent : accroître les investissements en infrastructures a un effet d'entraînement durable sur la croissance économique. »

⁵FMI. (2014). "Is It Time for an Infrastructure Push? The Macroeconomic Effects of Public Investment" Dans *World Economic Outlook : Legacies, Clouds, Uncertainties* (p. 75-114).

Clé n° 5

— La transition énergétique, une opportunité autant qu'une nécessité —

Grâce à la part importante de l'hydroélectricité dans son bilan énergétique, le Québec affiche une des meilleures performances en Amérique du Nord en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Néanmoins, la question n'est plus « si » (oui), ni même « quand » (maintenant) réduire davantage nos émissions de GES : ne reste que la question du « comment ».

Quelles que soient les stratégies mises en place, notre bilan énergétique devra faire encore plus de place aux énergies renouvelables et moins aux énergies fossiles, davantage émettrices de GES, lorsque possible.

Le secteur des transports représente 41 % de nos émissions de GES et 62 % de notre consommation de produits pétroliers. Il doit constituer une priorité d'intervention.

La transition énergétique du Québec repose sur deux outils fondamentaux : le Plan d'action sur les changements climatiques (PACC), qui a notamment créé le Fonds vert en 2006, destiné à financer des initiatives réductrices de GES et le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), en collaboration avec l'Ontario et la Californie, qui fournit au Fonds vert la grande majorité de ses ressources financières.

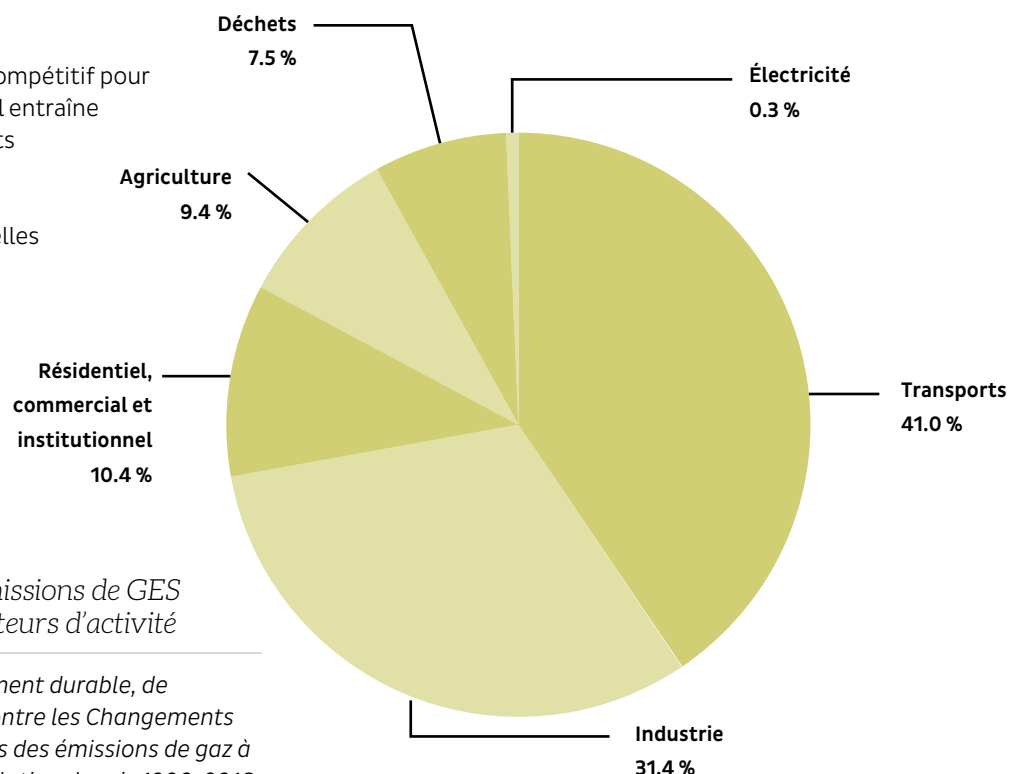
Le SPEDE crée un désavantage compétitif pour les entreprises québécoises, car il entraîne des coûts qui ne sont pas présents dans tous les États et provinces d'Amérique du Nord. Il faut donc appuyer nos entreprises afin qu'elles puissent s'adapter et améliorer leur performance en efficacité énergétique. Quant au Fonds vert, il est saupoudré pour une multitude de projets dont le lien avec la réduction des GES est souvent ténu.

Figure 5 : Répartition des émissions de GES au Québec, en 2014, par secteurs d'activité

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990, 2016.

Quatre orientations

- 1. Concevoir la transition énergétique comme un vecteur de développement économique** — une opportunité pour Hydro-Québec d'utiliser sa capacité de production excédentaire et une occasion d'émergence d'une industrie québécoise des énergies vertes et des technologies d'efficacité énergétique.
- 2. Continuer d'investir dans la mobilité durable** — améliorer l'accessibilité aux modes de transport alternatif, accélérer la construction d'infrastructures de ravitaillement en carburants alternatifs, en infrastructures de transport multimodales.
- 3. Recentrer les investissements du Fonds vert sur la réduction d'émission de GES**, sur la réduction de la consommation d'énergie et le développement du transport collectif.
- 4. Maintenir la compétitivité des entreprises québécoises**, malgré le coût du SPEDE, en les accompagnant dans la quête d'efficacité énergétique par des aides financières et des mesures fiscales incitatives.



Clé n° 6

Libérer l'initiative

Le succès économique d'une société est en bonne partie conditionné par deux enjeux moins tangibles et pourtant omniprésents. D'un côté, la réglementation et les contraintes associées, de l'autre, l'attitude et le climat entourant l'entreprise et l'investissement.

CONCILIER RÉGLEMENTATION ET INNOVATION

La réglementation est nécessaire pour que les règles du jeu soient équitables, pour protéger les consommateurs, les employés, pour protéger le patrimoine collectif, à commencer par l'environnement.

Toutefois, il faut juger la réglementation sur ses résultats et non sur l'intention du régulateur, si noble soit-elle. Une réglementation obsolète reste souvent en place par simple inertie du régulateur ou parce qu'elle sert les intérêts d'un groupe au détriment de l'intérêt général.

En outre, la réglementation peut inhiber, retarder, voire empêcher la mise au point et l'implantation d'innovations. Du taxi à l'hébergement en passant par le stationnement, la restauration, le financement de start-up et les nouvelles technologies bousculent l'ordre établi et lancent défi sur défi au régulateur, qui devrait avoir pour mission de favoriser l'innovation.

Il est essentiel de trouver un équilibre entre le besoin légitime d'avoir des règles protégeant les consommateurs, les entreprises, les travailleurs et l'environnement, puis la nécessité de favoriser l'expérimentation de technologies et de modèles d'affaires innovants.

La FCCQ préconise le recours à des « carrés de sable » réglementaires de tests, un concept développé dans l'industrie fortement réglementée des services financiers⁶. Il s'agit de permettre à des entreprises innovantes de tester dans le marché des produits, des services, des modèles économiques ou encore des modes de distribution innovants qui dérogent aux cadres réglementaires existants. Le test de marché se fait sous la supervision du régulateur et les clients sont avertis au préalable qu'ils ne sont pas protégés par la totalité des règlements existants.

UN ÉCOSYSTÈME QUI APPUIE L'ENTREPRENEURIAT

L'intensité entrepreneuriale au Québec⁷ décroît depuis le début du siècle. Au surplus, elle est inférieure à la moyenne canadienne. Pour soutenir l'entrepreneuriat, la FCCQ souhaite que le gouvernement agisse sur deux plans :

1. Appuyer une culture économique qui valorise la prise de risque et la liberté d'entreprendre, notamment par la sensibilisation des jeunes aux valeurs entrepreneuriales dès l'école et par la formation de savoirs et savoir-faire entrepreneuriaux chez les adultes.
2. Libérer le financement de l'entreprise afin de permettre une activité entrepreneuriale conforme à l'évolution des technologies et des marchés, notamment en facilitant le transfert intergénérationnel d'entreprises, en faisant la promotion du financement participatif et en facilitant la venue d'immigrants investisseurs.

Avant toute chose cependant, un gouvernement peut et doit éviter de laisser émerger des conditions qui découragent l'initiative et l'investissement. Le gouvernement doit consolider les conditions que sont, notamment, un fardeau fiscal compétitif, des processus administratifs et réglementaires allégés, un ratio d'endettement public pas plus élevé que la moyenne.

⁶ Par exemple, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont institué un tel « bac à sable » pour favoriser le développement d'entreprises spécialisées en technologies financières (fintechs).

⁷ L'intensité entrepreneuriale se mesure par la proportion de la population active qui est devenue travailleur autonome au cours de la dernière année et qui a embauché au moins un employé.

« Il faut juger la réglementation sur ses résultats et non sur l'intention du régulateur, si noble soit-elle. »

REGOMMANDATIONS

n° 1

Main d'œuvre

Améliorer les compétences et faire face à la pénurie de travailleurs

Miser sur une formation qui s'adapte rapidement aux besoins actuels et futurs de l'économie du Québec et implanter des mesures qui permettront de faire face aux enjeux de main-d'œuvre des entreprises.

FORMATION :

- Accroître l'autonomie des institutions d'enseignements primaires et secondaires afin de développer davantage de projets pédagogiques particuliers, axés sur les compétences de base en demande sur le marché du travail contemporain.
- Adapter les formations primaire et secondaire, d'ici 2022, pour assurer que les diplômés maîtrisent la littératie, la numératie et la littératie numérique.
- Faciliter le passage d'étudiants d'un ordre d'enseignement à un autre dans une optique de filières professionnelles en continu.
- Mieux coordonner les programmes similaires de formations professionnelles et collégiales.
- Promouvoir activement les perspectives d'emploi retrouvées dans les programmes d'enseignement professionnel, collégial et universitaire.
- Créer des bourses d'études incitatives qui favoriseront les programmes menant à des emplois les plus aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre.
- Créer un *Régime volontaire d'épargne pour la formation continue* qui remplacera l'obligation de cotiser 1 % de la masse salariale au fonds prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

MOBILITÉ :

- Abolir le cloisonnement régional par défaut des bassins de main-d'œuvre, par exemple dans l'industrie de la construction.
- Mettre en place des règles permettant la mobilité géographique et d'établissement dans les milieux de l'enseignement et de la santé, sans pénalité.
- Bonifier la déduction fiscale pour frais de déménagement

IMMIGRATION :

- Augmenter de 10 000 par année le nombre d'immigrants accueillis au Québec.
- Permettre aux employeurs le recrutement direct des candidats à l'immigration ayant rempli une déclaration d'intérêt.
- Mettre en œuvre les recommandations du Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger.

RETRAITE :

- Favoriser la rétention des travailleurs expérimentés sur le marché du travail en :
 - Effectuant le recensement et la publicisation des bonnes pratiques.
 - Accompagnant les entreprises dans l'adaptation de leur milieu et de leur organisation du travail.
 - Renforçant les incitatifs au report de la retraite dans le Régime de rentes du Québec, ainsi que des mesures pour inciter les employeurs à organiser le travail de manière à faciliter l'allègement de la tâche des travailleurs qui continuent à travailler après 65 ans.

FISCALITÉ :

- Favoriser le travail par le déplacement d'une partie du fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu gagné vers d'autres objets de taxation moins préjudiciables à la croissance, comme la consommation.

n° 2

Offre de capital

Répondre aux besoins des entreprises en croissance

Assurer la compétitivité et l'attractivité du Québec, par des mesures fiscales.

- Augmenter l'offre de capital pour les entreprises au stade de la croissance qui leur permettront d'augmenter la capacité de production et de distribution.
- Évaluer régulièrement l'efficacité des dépenses fiscales et budgétaires pour s'assurer que l'État québécois dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour offrir des mesures fiscales attrayantes pour l'investissement, tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire.
- Offrir la pleine déductibilité des dépenses en capital, dans l'année où la dépense est effectuée, notamment pour les secteurs de l'extraction et de la fabrication.

n° 3

L'intensité technologique

Accélérer la croissance de la productivité

Miser sur une meilleure intégration des technologies existantes tout en créant de nouvelles opportunités d'innover.

- Déplacer une partie de l'aide actuellement consentie à la R&D vers des programmes et des mesures fiscales permettant d'accélérer l'adoption de technologies existantes, afin d'améliorer significativement la productivité des entreprises.

n° 4

Les infrastructures

Doter le Québec et ses régions des instruments nécessaires à leur développement et à leur prospérité

Concrétiser l'accessibilité au réseau Internet haute vitesse pour l'ensemble des entreprises et des ménages du Québec.

- Augmenter les investissements nécessaires pour rendre les connexions Internet à haute vitesse accessibles à toutes les entreprises et ménages québécois.
- Hausser le taux d'utilisation d'Internet au Québec pour rattraper celui de l'Ontario en étendant l'offre de services offerts uniquement en ligne.
- Faciliter la participation du capital privé et institutionnel pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation ou la réfection d'infrastructures publiques et pour les types de projets où il existe un marché concurrentiel de promoteurs qualifiés pour assumer les risques du type de projet visé.

n° 5

Transition énergétique

Utiliser la transition énergétique comme vecteur de développement économique

Mieux utiliser les sommes disponibles en se concentrant sur les programmes qui réduisent le plus les émissions de GES, qui maximisent l'efficacité énergétique et la mobilité durable, tout en maintenant la compétitivité de nos entreprises.

- Voir la transition énergétique comme un vecteur de développement et de transformation de l'économie québécoise.
- Investir dans la mobilité durable (transport de personnes et des marchandises) :
 - Augmenter les investissements en transport collectif.
 - Accélérer l'adoption de véhicules moins émetteurs.
- Mieux utiliser les investissements du Fonds vert :
 - Cibler les programmes qui réduisent les GES au meilleur coût.
- Améliorer l'impact des programmes d'efficacité énergétique afin de maintenir la compétitivité des entreprises.

n° 6

Réglementation, entrepreneuriat et climat d'affaires

Adapter nos modèles d'affaires pour faire face aux changements, favoriser la prise de risque et le goût d'entreprendre

Permettre aux entreprises innovantes de tester le marché des produits, des services et/ou des modes de distribution novateurs qui dérogent de la réglementation existante, tout en maintenant un climat propice à l'investissement, notamment par l'allègement réglementaire.

- Recourir davantage à des « carrés de sable réglementaire » (regulatory sandboxes) pour amener de la flexibilité et permettre à des entreprises innovantes de tester dans le marché des produits, des services, des modèles économiques et/ou des modes de distribution innovants qui dérogent aux cadres réglementaires existants.
- Doter le Québec d'une véritable stratégie en matière d'entrepreneuriat jeunesse.
- Favoriser le développement des écoles entrepreneuriales et l'augmentation des initiatives en matière d'éducation entrepreneuriale.
- Renforcer l'application de la Politique gouvernementale en allègement réglementaire et administratif.
- Assurer une meilleure convergence entre les écosystèmes de l'innovation et de l'entrepreneuriat, notamment pour favoriser l'émergence de start-ups.
- Pour la commercialisation de nouveaux produits, mettre en place le « 1% innovation PME » sur les appels d'offres émis par les grandes entreprises et par le secteur public et encourager le développement des plateformes de commercialisation de type COREX.
- Ajuster les conditions fiscales et les outils disponibles pour permettre un transfert plus progressif des titres de propriété.
- Étudier la compétitivité de la réglementation québécoise sur le financement participatif et en encourager le recours.
- Augmenter la flexibilité des critères d'admissibilité des immigrants investisseurs et entrepreneurs.

MONTRÉAL

555, boul. René-Lévesque Ouest,
bureau 1100,
Montréal (Québec)
H2Z 1B1

QUÉBEC

900, boul. René-Lévesque Est,
bureau 600
Québec (Québec)
G1R 2B5

Tél. : 514 844-9571
Sans frais : 1 800 361-5019

fccq.ca



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec